

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal tenue le 17 mars 2025, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

**Sont présents :**

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. William Lalonde, Conseiller district 3, M. Marcel Tremblay, Conseiller district n° 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

**Est également présente:**

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

**2. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

2025-03-059

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST,**

**PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY  
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2025-03-060

**4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025**

---

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE  
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2025-03-061**

### **5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 513 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

---

FRANÇOIS BARBEAU, Conseiller du district 1,

Donne avis de motion qu'il sera adopté à la prochaine séance le règlement numéro 513-01 modifiant le Règlement municipal 513 relatif au Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques pour changer la date limite de demande d'aide financière.

Dépose le projet de Règlement numéro 513-01 modifiant le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

**ADOPTÉE**

**2025-03-062**

### **5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 524 INTERDISANT ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES POUR CERTAINS JOURS DE L'ÉTÉ 2025**

---

ROBERT ARCOITE, Conseiller du district 6,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 524 interdisant épandage de déjections animales, de boues pour certains jours de l'été 2025.

Dépose le projet de projet de Règlement numéro 524 interdisant épandage de déjections animales, de boues pour certains jours de l'été 2025.

**ADOPTÉE**

**2025-03-063**

### **5.3 ENTENTE POUR LE PARTAGE DE LA SALLE DES LOISIRS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Clotilde donne accès gratuitement à la salle des loisirs pour les organismes communautaires et que le nombre d'organismes augmentent sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité prône l'équité du partage de la salle et qu'une entente doit être signée par les organismes qui utilisent le local pour faciliter le partage des lieux;

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU**

**APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

2025-03-064

**5.4 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE MISES AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**ATTENDU QUE** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 000 000 \$ qui sera réalisé le 4 avril 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
<b>520</b>	<b>5 000 000 \$</b>

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 520, la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 avril 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD des Moissons-et-de-Roussillon  
264, VOIE DE DESSERTE ROUTE 132  
ST-CONSTANT, QC  
J5A 2C9

**QUE** les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Clotilde, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 520 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2025-03-065**

### **6.1 DÉMISSION DE POMPIERS**

---

**ATTENDU QUE** les pompiers numéro d'employé 220073 et numéro d'employé 220056 ont remis leurs démissions par courriel et lettre le 6 mars 2025 à M. François Lauzon, chef de district pour la caserne de Sainte-Clotilde;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY  
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**PRENDRE ACTE** de la réception des démissions des pompiers numéro d'employé 220073 et numéro d'employé 220056 au service de sécurité incendie rétroactivement à la date de démission soit le 6 mars 2025.

**ADOPTÉE**

**2025-03-066**

### **6.2 EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE**

---

**ATTENDU** la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche de madame Véronique Bourdeau;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST  
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE  
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE PROCÉDER** à l'embauche de madame Véronique Bourdeau à titre de pompière à temps partiel pour le service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

**2025-03-067**

### **7.1 FAUCHAGE MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le fauchage des bords de route s'effectue annuellement;

**CONSIDÉRANT** que deux offres de service ont été reçues pour le fauchage des bords de route pour l'année 2025 incluant les branches :

- André Paris Inc. : 7 900,00\$ avant taxes par coupe
- Daniel Brazeau et fils : 4 000,00\$ avant les taxes par coupe

**EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE  
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'OCTOYER** le contrat de fauchage des bords de route pour 2025 à Daniel Brazeau et fils pour une somme de 4599\$ taxes incluses par coupe et que le mandat sera pour quatre coupes.

**D'AFFECTER** cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

**ADOPTÉE**

**2025-03-068**

**7.2 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIC POUR LE PROJET DU TROTTOIR COMMUNAUTAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** pour la réalisation du projet du trottoir communautaire en partie subventionné par le gouvernement le coût total du projet dépasse le seuil obligeant l'appel d'offre public;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis seront produits par Consumaj;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST  
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY  
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'AUTORISER** la Directrice générale à publier l'appel d'offres public, par le système électronique SEAO, pour le projet du trottoir communautaire en respectant les plans et devis émis par Consumaj;

**D'AFPECTER** cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

**ADOPTÉE**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**10. URBANISME**

**2025-03-069**

**10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 471-08**

---

ROBERT ARCOITE, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro règlement 471-08 remplaçant le règlement de zonage 471 de la Municipalité de Sainte-Clotilde lors de la séance.

Dépose le projet de projet de Règlement numéro 471-08 modifiant le règlement de zonage numéro 471.

**ADOPTÉE**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**2025-03-070**

**11.1 ADHÉSION ZONE LOISIRS MONTÉRÉGIE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Zone Loisirs Montérégie permet d'être admissible à différents programmes d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, des projets de loisirs et de population active;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'adhésion est de 75\$ pour l'année 2025-2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR WILLIAM LALONDE  
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'AUTORISER** l'adhésion à Zone Loisirs Montérégie et le paiement de 75\$ pour l'année 2025-2026.

**ADOPTÉE**

**2025-03-071**

**11.2 FÊTE NATIONALE**

---

**ATTENDU QUE** le responsable des loisirs désire organiser une Fête Nationale et prendre un montant de 5000\$ pour l'événement du budget des activités des loisirs;

**ATTENDU QUE** le gouvernement octroi une subvention à la municipalité de 1920\$ pour l'événement qui doit avoir lieu le 24 juin 2025;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST  
PROPOSÉ PAR WILLIAM LALONDE  
APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**AUTORISER** l'organisation de la Fête Nationale par le responsable des loisirs le 24 juin 2025 ainsi que la dépense imputée au budget des activités pour un montant de 5000\$.

**ADOPTÉE**

**2025-03-072**

**11.3 DÉFI VÉLO QUÉBEC AUTORISATION DE PASSAGE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Vélo Québec organise un événement d'une journée le 25 mai 2025 regroupant 2500 cyclistes et qu'il demande l'autorisation de passer sur notre territoire et de donner accès au centre communautaire comme espace de repos;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec demande l'autorisation de la Municipalité pour la circulation des cyclistes sur les routes numérotées;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST  
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY  
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** les cyclistes participants à l'événement de Vélo Québec à circuler sur les routes de la Municipalité le 27 mai 2025;

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire parvenir l'autorisation à Mme Camille Chamberland responsable d'organiser l'événement.

**ADOPTÉE**

**12. CORRESPONDANCES**

**13. AFFAIRES DIVERSES**

**2025-03-073**

**13.1 BÂTIMENT DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

---

**ATTENDU QUE** la MRC Jardins-de-Napierville demande l'appui des municipalités au projet de construction d'un nouveau bâtiment pour leurs bureaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Clotilde doit elle aussi effectuer des travaux majeurs à son hôtel de ville et investir des sommes importantes dans les infrastructures locales d'ici les prochaines années pour répondre aux besoins des citoyens;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONEILLERS PRÉSENTS**

**DE REFUSER** d'appuyer le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les bureaux de la MRC Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE**

## 14. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYABLES

2025-03-074

### 14.1 COMPTES À PAYER

---

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 17 mars 2025:

- Comptes à payer : 495 247.54\$
- Dépenses incompressibles : 111 973.51\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE  
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU  
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 495 247.54\$;

**DE PRENDRE ACTE** de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 111 973.51\$.

**ADOPTÉE**

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

*Mme Dufresne-Duarte de la Rue des Colibris demande quand les travaux sont planifiés sur sa rue et remet des photos des dommages fait par le déneigeur Pavages Ultra à l'attention du directeur des travaux publics.*

*M. Guy Fermon promoteur du Festival voitures anciennes demande la continuation de la collaboration entre son nouveau l'OBNL et la municipalité. Il désire gérer l'aspect financier du projet et laisser l'aspect opérationnel à la Municipalité.*

*M. Kearns veut un rapport pour des bris bacs poubelle. On le réfère MRC des Jardins-de-Napierville qui a la compétence en matières résiduelles.*

2025-03-075

## 16. FERMETURE DE LA SÉANCE

---

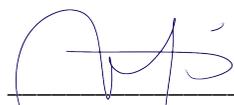
**IL EST,**

**PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE  
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU**

**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la présente séance soit levée à 20h28.

**ADOPTÉE**



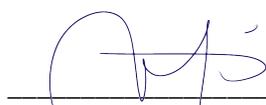
---

Guy-Julien Mayné  
Maire



---

Natacha Jodoin  
Directrice générale et greffière-trésorière



---

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 17 mars 2025.

---

---